Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1432

Artikel: Paradis fiscaux : bon dans la catégorie suspect
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026059

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jeu dangereux

Au jeu du poker menteur, le dossier de l'adhésion à l'Union européenne n'a aucune chance d'avancer.

Les jeunes, responsables de l'initiative «Oui à l'Europe», qui demande que le Conseil fédéral ouvre sans délai les négociations d'adhésion, aiment à dire qu'ils se promènent dans les travées politiques avec une grenade dégoupillée à la ceinture. Traduction de ce romantisme: sans un contre-projet substantiel, nous ne retirerons pas notre initiative et boum! bonjour les dégâts: nous sauterons, mais d'autres avec nous.

Attention à ne pas voir virer les indécis

Ce chantage (ou ce défi ou cette bravade) a cependant une limite. Il n'impressionne pas les adversaires de l'adhésion qui souhaitent de tout cœur que le peuple et les cantons se prononcent; ils savent dans l'état actuel de l'opinion que le rejet est assuré avec, ô délices, l'appui du Conseil fédéral qui demande le refus de cette initiative. Mais le plus inquiétant, c'est le risque de voir virer les indécis, ces grégaires, qui suivent puis renforcent le courant dominant. Si l'on vote rapidement sur cette initiative, disent ceux qui estiment inutile un contre-projet, le plus vite possible après l'acceptation des bilatérales, le refus du peuple d'imposer un mandat au Conseil fédéral ne sera pas interprété comme un refus du principe d'envisager une adhésion, mais bien comme un simple moratoire, valable jusqu'au déploiement et jusqu'à l'échéance renouvelable des bilatérales. La votation ne sera plus un «non» à l'Europe, mais un «oui» au moratoire. Elle aura changé de sens; elle aura perdu sa dangerosité, et la grenade dégoupillée pétera dans un marais.

Il est temps encore que le Conseil fédéral, les parlementaires et les jeunes reprennent l'initiative. Le poker auquel joue la Commission du National et celle des Etats n'est pas la formule.

Le conseiller fédéral Deiss a soumis une nouvelle rédaction du contre-projet. Elle est habile, mais elle n'est pas que cela; elle est ferme et va aussi loin qu'il est politiquement possible d'aller: elle maintient le cap, l'adhésion; elle invite à légiférer européen sans plus attendre et à tirer le bilan des bilatérales; elle sauvegarde la capacité d'appréciation du Conseil fédéral.

Ce texte mérite d'être voté par les deux Chambres. Ce ne sera possible que si le Conseil fédéral, unanime, s'engage clairement, la soutient de toute son autorité. Et que les jeunes fassent savoir qu'elle est de nature à les contenter.

Il est temps encore de serrer les rangs. *ag*

PARADIS FISCAUX

Bon dans la catégorie suspect

Le Forum de stabilité financière, instauré par le G7, a publié sa liste et sa classification des paradis fiscaux. La Suisse y figure, mais avec une bonne note. Même si son système de régulation est considéré comme de «bonne qualité», il n'est pas honorable d'être catalogué dans la liste où figurent le Liechtenstein, Antigua-et-Barduba, les îles Caïmans ou les îles Vierges.

En fait, comme le faisait remarquer le procureur de Genève Bernard Bertossa, peu suspect de complaisance, la Suisse ne présente pas les caractéristiques qui, cumulées, font le paradis fiscal (*Le Monde*, 23 mai 2000). Le régime fiscal y est correct, sous réserve de l'imposition forfaitaire des étrangers sans activité lucrative et du régime de certains types de sociétés-boîtes-aux-lettres; la coopération en matière pénale est pratiquée, même si certains recours retardataires peuvent la ralentir, enfin la Commission fédérale des banques ne tolérerait pas des sociétés écrans déployant des activités financières. Mais alors? Notre réputation est liée à l'extension de notre secret bancaire ou plus exactement à notre législation fiscale qui refusa d'attribuer un caractère pénal à l'évasion fiscale, ce qui ne permet pas de lever le secret bancaire à la demande des juges étrangers, même quand ils sont originaires de pays offrant toutes les garanties d'un Etat de droit. Pourtant Bertossa, après avoir refusé que l'étiquette «paradis fiscal» soit collée à notre pays, peut légitimement ajouter:

«Cela dit, je ne suis pas d'accord avec le fait qu'en Suisse l'évasion fiscale ne soit pas réprimée pénalement. Il faut savoir si, oui ou non, l'évasion fiscale est tolérable en tant que telle. Cette pratique reste un vol, et il n'est pas admissible que ce procédé ne soit pas sanctionné autrement que d'une manière administrative. L'évasion fiscale est une infraction contre le patrimoine de l'Etat, de la communauté».

Quant aux Etats croupions de l'Atlantique ou du Pacifique, le monde financier même honorable ne craint pas de les utiliser. L'ancien procureur Bernasconi déclarait qu'il n'avait jamais instruit une affaire sans que, à un moment ou un autre, ces «paradis» n'apparaissent. Ce qui n'empêche pas les grandes banques suisses d'y installer des filiales, comme leurs concurrentes européennes ou américaines. *ag*

Médias

La lutte des journaux gratuits reprend à Berne, comme il y a cinq ans. Cette fois il y a un éditeur de plus; à côté des deux bernois (Bund-Anzeiger + BTM-Berner Zeitung-Berner Bär), il y aura encore une édition locale de *20 Minuten*. A suivre. *cfp*